

JE VALIDE L'ADMINISTRATION DES TRAITEMENTS



Infirmier Kinésithérapeute Sage-femme

Je trace l'administration des traitements (et/ou je vérifie l'administration par un tiers)

Je suis sur le tableau de bord de mon patient ;

sinon:

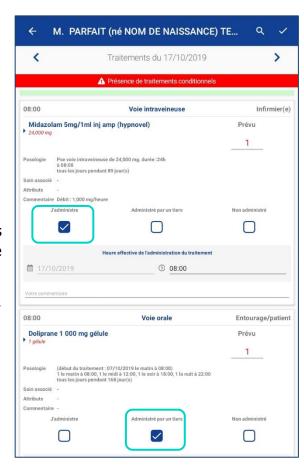
-) Je clique sur le menu de gauche puis sur « Liste des patients »
-) Je tape le nom de mon patient, et je clique dessus
-) J'arrive sur son tableau de bord
- **)** Je sélectionne le pavé « Administrations Traitements » : la liste des <u>traitements du jour</u> apparait, classée par heure d'administration et par voie.

La personne qui doit normalement administrer le traitement est indiquée en haut à droite de chaque ligne de médicament.

Si le patient a des traitements en « si besoin », l'alerte « présence de traitement conditionnels » s'affiche en haut, en rouge.



-) Je coche la case correspondante à mon action :
- « J'administre » si j'ai moi-même donné le traitement
- « Administré par un tiers » si j'ai vérifié l'administration mais qu'elle a été faite par le patient, l'entourage ou un autre professionnel
- « Non administré » si le patient n'a pas pris son traitement, en ajoutant un motif de la liste
- Je valide ma traçabilité (✓ en haut à droite)



Si je souhaite tracer l'administration des traitements de la veille, je clique sur la loupe (en haut) et je choisis le jour souhaité.



3SI EN 20.00.22 VB 05/07/21